

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR
-COTUNACE-**

Siège social : Rue 8006 Montplaisir- Tunis

La COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2004 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 juin 2005. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M. LASSAAD MARWANI

BILANS COMPARES AUX 31 DECEMBRE 2004 ET 2003

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2004		Net	Au 31/12/03 Net
		Valeur Brute	Amort. & Provision		
<u>ACTIFS</u>					
Actifs Incorporels	2	<u>56 103</u>	<u>(42 016)</u>	<u>14 087</u>	<u>21 167</u>
Actifs corporels d'exploitation	3	<u>1 000 452</u>	<u>(810 329)</u>	<u>190 123</u>	<u>241 727</u>
Placements	4	<u>47 952 890</u>	<u>(1 342 726)</u>	<u>46 610 164</u>	<u>48 277 339</u>
Terrains et constructions	4.1	2 250 960	(1 192 040)	1 058 920	1 163 375
Autres placements financiers	4.2	45 701 930	(150 686)	45 551 244	47 113 964
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	5	<u>3 384 580</u>	-	<u>3 384 580</u>	<u>12 005 607</u>
Créances	6	<u>16 552 972</u>	<u>(4 444 129)</u>	<u>12 108 843</u>	<u>18 806 950</u>
Créances nées d'opérations directes d'assurances	6.1	15 957 227	(4 444 129)	11 513 098	11 176 361
Créances nées d'opérations de réassurances		-	-	-	7 231 874
Autres créances	6.2	595 745	-	595 745	398 715
Autres éléments d'actifs	7	<u>1 494 532</u>	-	<u>1 494 532</u>	<u>2 215 084</u>
Avoirs en banque, CCP chèques caisse		396 363	-	396 363	1 652 301
Autres charges à répartir		14 041	-	14 041	36 336
Intérêts et loyers acquis non échus		278 975	-	278 975	341 966
Autres charges constatées d'avance		805 153	-	805 153	184 481
Total des actifs		70 441 529	(6 639 200)	63 802 329	81 567 874

Les Notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

BILANS COMPARES AUX 31 DECEMBRE 2004 ET 2003 (En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/04	31/12/03
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social ou fonds équivalent		5 000 000	5 000 000
Réserves et primes liées au capital		2 721 861	2 781 467
Autres capitaux propres		16 452	55 709
Résultat Reporté		(978 799)	(2 950 959)
Modifications comptables		(149 264)	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		6 610 250	4 886 217
Résultat de l'exercice		883 540	192 344
Total des capitaux propres avant affectation	8	7 493 790	5 078 561
<u>PASSIFS</u>			
Autres passifs financiers		-	9 191 604
Provision pour prime non acquises		1 043 065	774 161
Provision pour sinistres en suspens		4 103 421	12 092 899
Provision pour égalisation et équilibrage		1 681 049	1 779 817
Provision pour risque en cours		-	3 274 237
Provisions techniques brutes	9	6 827 535	17 921 114

COTUNACE-(suite)-

Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

	10	<u>3 321 262</u>	<u>9 817 675</u>
Autres dettes	11	<u>17 218 842</u>	<u>11 580 441</u>
Dettes nées d'opérations de réassurance en cours	(11-1)	4 910 193	345 737
Part des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprises d'assurance	(11-2)	10 840 095	10 459 313
Dépôt et cautionnements reçus en cours	(11-3)	372 612	355 962
Personnel	(11-4)	221 779	175 167
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	(11-5)	731 018	233 599
Créditeurs divers	(11-6)	143 145	10 663
Ressources spéciales en cours	12	<u>28 047 691</u>	<u>27 913 732</u>
Autres passifs	13	<u>893 209</u>	<u>64 747</u>
Autres comptes de régularisation passif		100 489	64 747
Autres produits constatés d'avance		792 720	-
Total des passifs		<u>56 308 539</u>	<u>76 489 313</u>

Total des capitaux propres et des passifs	<u>63 802 329</u>	<u>81 567 874</u>
--	--------------------------	--------------------------

Les Notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etats de Résultats Techniques Comparés aux 31 Décembre 2004 & 2003

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	Opération Brutes 31/12/04	Cess. Et/ou retroces. N	Opérations Nettes 31/12/04	Opérations Nettes 31/12/03
Primes acquises	14	<u>5 437 896</u>	<u>(4 239 513)</u>	<u>1 198 383</u>	<u>514 980</u>
Primes Emises FGRE		2 402 069	(2 402 069)	-	-
Primes Emises FGFEAE		34 346	(34 346)	-	-
Primes EMISES COTUNACE		3 001 481	(1 803 098)	1 198 383	514 980
- Prime risque commercial crédit court terme		2 917 503	(1 803 098)	1 114 405	461 834
- prime cautionnement et caution		83 978	-	83 978	52 146
- prime forfaitaire		-	-	-	1 000
Variation de la provision pour primes non acquises		<u>(365 072)</u>	<u>251 602</u>	<u>(113 470)</u>	<u>29 626</u>
Produit de placements alloués, transférés de l'état de résultat	15	<u>387 677</u>	:-	<u>387 677</u>	<u>564 950</u>
Autres produits Techniques	16	<u>209 946</u>	:-	<u>209 946</u>	<u>229 432</u>
Charges de sinistres		<u>2 991 929</u>	<u><1 778 415></u>	<u>1 213 514</u>	<u>(779 261)</u>
Montants payés		(4 997 549)	4 787 935	(209 614)	(1 248 085)
Variation de la provision pour sinistres		7 989 478	(6 566 350)	1 423 128	468 824
Variation des autres provision techniques		<u>3 274 237</u>	<u><2 210 110></u>	<u>1 064 127</u>	<u>(390 107)</u>
Frais d'exploitation	17	<u>(292 662)</u>	:-	<u>(292 662)</u>	<u>(317 179)</u>
Frais d'acquisition		(600 990)	-	(600 990)	(564 942)
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		30 040	-	30 040	(89 899)
Frais d'administration		(609 078)	-	(609 078)	(452 626)
Commission reçues des réassureurs		887 366	-	887 366	790 288
Autres charges techniques	18	<u>(1 061 472)</u>	:-	<u>(1 061 472)</u>	<u>(855 738)</u>
Variat° de la prov. pour égalisation et équilibrage		<u>(1 681 049)</u>	:-	<u>(1 681 049)</u>	<u>1 003 297</u>
Sous total (résultat tec. de l'assurance non vie)		<u>8 901 430</u>	<u>(7 976 436)</u>	<u>924 994</u>	<u>-</u>

Les Notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

COTUNACE- (suite)-

Etats de Résultats
Comparés aux 31 Décembre 2004 & 2003 (En Dinars Tunisiens)

	Notes	Au 31/12/04	Au 31/12/03
Résultat technique de l'Assurance non vie		<u>924 994</u>	-
Produits des placements (Assurance non vie)	19	<u>780 953</u>	<u>353 226</u>
Revenus des placements		1 168 630	918 176
Produits des placements alloués transfères de l'état de résultat Technique de l'Assurance non vie		(387 677)	(564 950)
Autres produits non techniques		<u>27 052</u>	<u>77 563</u>
Charges des placements	20	<u>(391 407)</u>	<u>(207 278)</u>
Charges de gestion des placements y compris charges d'intérêt		(184 803)	(106 111)
Correction de valeur sur placements		(206 604)	(101 167)
Autres charges non techniques		<u>(1 197)</u>	<u>(1 291)</u>
Résultat provenant des activités ordinaires		1 340 395	220 220
Impôts sur le résultat		<u>(456 855)</u>	<u>(29 876)</u>
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		883 540	192 344
Résultat net de l'exercice		883 540	192 344
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		883 540	192 344

Les Notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etats des flux de trésorerie Comparés aux 31 Décembre 2004 & 2003
(En Dinars Tunisiens)

	31/12/04	31/12/03
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>	<u>6 223 873</u>	<u>1 087 740</u>
Encaissements des primes reçues des assurés	5 477 021	5 200 600
Sommes versées pour paiement des sinistres	(734 887)	(10 807 109)
Décaissements pour les réassureurs	(258 140)	(160 000)
Encaissements des réassureurs	5 110 425	8 753 186
Règlement FGRE	(1 969 323)	(1 599 974)
Règlement FGEAE	(30 217)	(31 989)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(2 762 347)	(1 747 431)
Revenus des placements Immobilières	41 839	47 281
Encaissements liés à la cession de placements financiers	500 000	525 000
Produits financiers reçus	1 049 502	918 176
Autres mouvements prêts sur fonds social	-	(10 000)
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	(200 000)	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	-	<u>(53 758)</u>
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(25 241)	(64 765)
Encaissements provenant la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	53 077
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées avec participation	-	(42 070)
Encaissements provenant de la cession de placements d'entreprises liées ou avec lien participation	10	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	<u>(46 461)</u>	<u>(352 894)</u>
Dividendes et autres distributions	-	(261 000)
Remboursements prêts exceptionnels	(46 461)	(91 894)
Variation de trésorerie	6 152 181	681 088
Trésorerie au début de l'exercice	5 868 149	5 187 062
Trésorerie fin de l'exercice	12 020 330	5 868 149

COTUNACE-(suite)-

Les Notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Exercice au 31 Décembre 2004

Les chiffres sont exprimés en Dinars Tunisiens .

NOTE 1: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**1-1 Présentation du système comptable**

a) Les états financiers de la COTUNACE sont composés d'un bilan, d'un état de résultat technique, d'un état de résultat, d'un état des flux de trésorerie (modèle autorisé) et des notes aux états financiers. Ces états financiers sont préparés au titre de l'exercice 2004 conformément aux règles fixées par la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et / ou de réassurance NC26, telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables.

b) La comptabilité générale de la COTUNACE est informatisée.

c) Il est établi les documents comptables suivants :

- Le journal général
- Le grand livre général
- Le grand livre auxiliaire
- La balance générale

1-2 Actifs immobilisés

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition en toutes taxes comprises (T.T.C).
- Les immobilisations financières sont composées des titres de participations, des emprunts obligataires, des bons de trésor négociable en bourse (BTNB) et des bons de trésor assimilable (BTA). Ces immobilisations sont constatées par la COTUNACE au coût d'acquisition et des droits de souscription et d'attribution acquis en vue d'obtenir les acquisitions correspondantes, hors frais accessoires.
- Les frais d'acquisition des immobilisations financières (commission d'intermédiaire en bourse et frais bancaires) sont comptabilisés en charges de l'exercice.
- Les titres cotés font l'objet de réévaluation au cours boursier moyen du mois de décembre 2004 afin de constater une provision sur les dépréciations financières.
- Les charges à répartir sont composées des frais engagés pour étude des projets « fonds de garantie de financement des exportations avant expédition », « assurance crédit interne » et « Société Rating ». Ces frais ont été déterminés arbitrairement suivant un pourcentage des coûts de fonctionnement engagés par la compagnie. Ces charges sont constatées au niveau de la rubrique « autres éléments d'actifs ».

1-3 Amortissement

- Les actifs corporels et incorporels sont amortis selon la méthode linéaire à l'exception du matériel informatique qui est amorti suivant la méthode dégressive par l'application d'un coefficient de 2,5 au taux de 15%. La dotation aux amortissements est déterminée sur la base du nombre de mois (si acquisition avant le 15, calcul d'amortissement début du mois et si acquisition après le 15, calcul d'amortissement début du mois suivant).
- Les taux retenus par la compagnie sont les suivants :

• Construction immeuble	5%
• Matériel de transport	20%
• Installation générale A.A.I	10%
• Matériel informatique	37,5%
• Equipement de bureau :	
- Armoires métalliques	5%
- Autres	10%
• Logiciel et plan informatique	33%
• Charges reportées	33%

1-4 Placements

- Les terrains et constructions sont constatés à leurs valeurs d'acquisition. Ainsi, les constructions d'exploitation et hors exploitation sont amortissables au taux de 5%.
- Les titres cotés sont réévalués au cours moyen de décembre 2004, ainsi les plus ou moins values constatées sont comptabilisées en résultat de l'exercice

1-5 Les provisions techniques

Les provisions techniques sont de cinq sortes :

Provisions pour primes non acquises
 Provisions pour risques en cours
 Provisions pour sinistres en suspens
 Provisions pour chargement de gestion
 Provisions d'équilibrage

a) Provision pour primes non acquises (ex risques en cours) :

Elle est déterminée par la COTUNACE par dossier. Ainsi la méthode de calcul adoptée est très prudente par rapport aux dispositions de l'article 13 de l'arrêté du Ministre des finances du 27 Février 2004 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Cette méthode se présente ainsi :

- si la date d'échéance de la facture majorée de deux mois est antérieure à la fin de l'exercice, aucune provision n'est constituée,
- Si la date d'échéance de la facture majorée de deux mois appartient à l'exercice suivant, la COTUNACE calcule la provision pour risque en cours qui est égale au montant de la prime sur toutes les polices déduction faite des paiements de factures réglées par le client.

b) La provision pour risques en cours

Elle est déterminée sur la base d'un taux appliqué au montant des provisions pour primes non acquises conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté du ministère des finances du 27 Février 2001. Ce taux représente l'écart constaté par rapport à 100% après avoir rapporté les charges sinistres, les frais d'administration et d'acquisition rattachés à l'exercice courant et précédent aux montants des primes brutes émises, de la variation de primes à émettre et des provisions pour primes non acquises des mêmes exercices.

COTUNACE-(suite)-

c) Provision pour sinistres en suspens :

Elles se rapportent à des risques commerciaux crédit court terme et sont déterminées dossier par dossier par référence au taux d'indemnisation conventionnel prévu par la police.

d) Provision pour chargement de gestion :

Elle représente 5% de la provision pour sinistres à payer.

e) Provision d'équilibrage :

En application des dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2004, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations, la COTUNACE constate annuellement une provision d'équilibrage.

Cette provision est calculée à hauteur de 75% de l'excédent entre les produits et les charges techniques jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours de cinq exercices précédents.

Cette provision est de nature à couvrir le résultat technique déficitaire de l'exercice tel que prévu par l'article précité ci-haut.

Ces provisions sont constatées en totalité en comptes de charges. La part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens, pour primes non acquises et pour risques en cours figurent en produit dans le compte « part des réassureurs dans la provision technique ».

6. CREANCES INDEMNISEES ET SUBROGEEES A LA COTUNACE

Les sinistres indemnisés sont comptabilisés en charges au niveau du compte « sinistres indemnisés ». La part des réassureurs est portée au débit de leurs comptes courants en contre partie du compte de produit « part des réassureurs dans les sinistres ».

Ces sinistres indemnisés présentent des chances de récupération et c'est pour cette raison que ces créances sont qualifiées de subrogées.

Ces créances subrogées à la COTUNACE sont constatées à l'actif du bilan au niveau du compte « créances indemnisées subrogées à la compagnie » en contre partie de la part de la COTUNACE dans les créances subrogées à titre de provision (100%) et la part revenant aux réassureurs constatés au passif du bilan au niveau du compte « part des réassureurs dans les créances subrogées ».

NOTE 2 : ACTIFS INCORPORELS

Ce solde se détaille ainsi :

	Au 31/12/04		Au 31/12/03
Valeur nette 31/12/03	21 167		5 939
Acquisitions de l'exercice	4 679	(i)	24 851
Amortissement	(11 759)		(9 623)
	<u>14 087</u>		<u>21 167</u>

(i) Les acquisitions de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	En Dinars Tunisiens
Site Web COTUNACE	2 720
Disque dur fixe	1 464
Switch 24 port	495
	<u>4 679</u>

NOTE 3 : ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique se présente ainsi :

	Au 31/12/04		Au 31/12/03
Valeurs nettes au 31/12/2003	241 727		279 824
Acquisitions	20 562	(i)	39 914
Cessions	-		(53 077)
Amortissement	(72 166)	(ii)	(24 934)
	<u>190 123</u>		<u>241 727</u>

(i) Ce montant se répartit ainsi :

Désignation	En Dinars Tunisiens
♦ <u>Equipements de Bureau</u>	<u>2 433</u>
• Machine à calculer SHARP	139
• Machine à affranchir	1 994
• Porte Manteau	235
• Bureau Multipole	65
♦ <u>Agencement, Aménagement, et Installation</u>	<u>567</u>
• 15 postes Téléphone	567
♦ <u>Matériel informatique</u>	<u>16 618</u>
• IBM Lexmark	1 078
• IBM Think A 50 P centre	1 639
• IBM Epson LQ 2180	572
• 8 IBM Net Think P4 2.6 GHZ	9 416
• Imprimante Epson LQ 2180	1 208
• Imprimante Lexmark Laser	374
• 4 Imprimantes HP Deskjet 1220	2 331
♦ <u>Matériel de transport</u>	<u>390</u>
• Radio voiture Pioneer	390
♦ <u>Autres</u>	<u>554</u>
• Pompe moteur de renflement	554
Total Général	<u>20 562</u>

(ii) Les soldes comptables des actifs corporels d'exploitation sont en cours de rapprochement avec l'inventaire physique des immobilisations.

En l'absence de rapprochement exhaustif de l'inventaire physique des immobilisations avec les soldes comptables, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les répercussions de cette opération sur le résultat de l'exercice.

(iii) Le détail des amortissements figure au niveau du tableau des mouvements ayant affecté les éléments de l'actif, en annexe.

COTUNACE-(suite)-

NOTE 4 : PLACEMENTS

Le solde de cette rubrique s'analyse ainsi :

	Au 31/12/04		Au 31/12/03
Terrains et constructions	1 058 920	(4.1)	1 163 375
Autres placements financiers	45 701 930	(4.2)	47 118 002
	46 760 850		48 281 377
Provisions	(150 686)	(4.2)	(4 038)
	46 610 164		48 277 339

4-1 Terrains et constructions

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31/12/04		Au 31/12/03
Terrains et construction d'exploitation	860 960		860 960
Terrains et construction hors exploitation	1 390 000		1 390 000
	2 250 960		2 250 960
Amortissements	(1 192 040) (i)		(1 087 585)
	1 058 920		1 163 375

(i) Le détail des amortissements figure au niveau du tableau des mouvements ayant affecté les éléments de l'actif, en annexe.

4-2 Autres placements financiers

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31/12/04		Au 31/12/03
Actions et autres titres à revenus variables	3 883 842	(i)	3 883 852
Obligations et autres titres à revenus fixes	41 549 745	(ii)	42 920 000
Prêts hypothécaires	209 673	(iii)	224 771
Autres prêts	56 140	(iv)	86 849
Dépôts et cautionnements	2 530	(v)	2 530
	45 701 930		47 118 002
Provisions	(150 686) (ii)		(4 038)
	45 551 244		47 113 964

(i) Ce solde se détaille ainsi :

	Au 31/12/04		Au 31/12/03
Actions et titres cotés	2 714 292		2 714 292
Titres de participation	1 169 550	(a)	1 169 560
	3 883 842		3 883 852
Provisions	(150 686) (b)		(4 038)
	3 733 156		3 879 814

(a) Ce solde s'analyse comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Valeur au 31/12/2003	1 169 560
Achat PDG action Assur - Crédit	(10)
	1 169 550

Cette acquisition n'aurait pas dû être constatée dans les comptes de la compagnie.

(b) Ce solde se détaille comme suit :

	En Dinars Tunisiens	
Provision / moins value sur titre de placement	3 686	(b1)
Provision / titres Assur – Crédit	147 000	(b2)
	150 686	

(b1) Au 31 Décembre 2004, les titres de placement ont été réévalués au cours moyen de l'action à cette date. Ainsi, il est dégagé une moins value de 3 686 DT se détaillant ainsi :

Titres	Nbre	Participation	Valeur au 31/12/03	Cours moy. 12/04	Montant au 31/12/04	Moins value
BTEI	2141	48 590	37 894	22,208	47 547	-
ATB	830	26 418	9 282	15,668	13 005	-
B.H	1147	21 118	9 073	9,205	10 558	-
B.H (DA)	833	2 028	2 028	-	2 028	-
B.H (DS)	15	14	14	-	14	-
TUNIS AIR	810	26 330	3 664	10,789	8 740	-
TUNIS AIR (DA)	15	24	24	-	24	-
UBCI	172	10 386	3 010	20,862	3 588	-
UBCI (DA)	2	11	11	-	11	-
B.T	179	13 699	9 045	64,285	11 508	-
B.T (DA)	14	103	103	-	103	-
ATB (DS)	490	1 838	1 838	-	1 838	-
SICAV / BNA	25 078	2 591 636	2 638 306	105,057	2 634 620	(3 686)
Capitaux						
		2 742 195	2 714 292		2 733 584	3 686

COTUNACE-(suite)-

(b2) Cette provision est constituée sur les titres de participation Assur-crédit du fait que les résultats reportés de la société en question au 31 Décembre 2004 sont négatifs de (422 673) DT.

Ainsi, la provision est constituée proportionnellement à la participation de la compagnie dans le capital de la société «Assur-Crédit».

(ii) Ce solde se ventile comme suit :

	Au 31/12/04		Au 31/12/03
Obligations cotées	4 468 000	(a)	4 768 000
Titres de créances négociables	29 707 675	(b)	32 166 000
Obligations non cotées FGRE	7 374 070	(c)	5 986 000
	41 549 745		42 920 000

(a) Ce solde se détaille ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Valeur</u> <u>31/12/03</u>	<u>Rembours.</u>	<u>Acquisit°</u>	<u>Valeurs nettes</u>
• Emprunts obligataires		2 800 000	(500 000)	200 000	2 500 000
	• B.N.A	200 000	(200 000)	-	-
	• S.T.B	1 800 000	(200 000)	-	1 600 000
	• Office céréales	800 000	(100 000)	-	700 000
	• STAR	-	-	200 000	200 000
• B.T.A		1 968 000	-	-	1 968 000
	• B.H	975 000	-	-	975 000
	• B.N.A	993 000	-	-	993 000
Totaux		4 768 000	(500 000)	200 000	4 468 000

Le rapprochement de ce solde avec celui du financier au 31 Décembre 2004 (4 500 000 DT) nous a permis de relever un écart non encore justifié de (32 000 DT) se présentant comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Valeur nette comptable</u>	<u>Valeur nette</u> <u>financière</u>	<u>Ecart</u>
BTA (B.H)	975 000	1 000 000	(25 000)
BTA (BNA)	993 000	1 000 000	(7 000)
	1 968 000	2 000 000	(32 000)

(b) Ce solde s'analyse comme suit :

<u>Propriétaire</u>	<u>Banque</u>	<u>Montant</u>
COTUNACE	A.T.B	1 138 000
	B.S	4 619 000
	B.I.A.T	411 000
	B.H	295 000
	A.B	2 446 675
Sous Total I		8 909 675
F.G.R.E	A.T.B	1 225 000
	B.I.A.T	1 275 000
	B.S	5 417 000
	A.B	2 121 000
	B.H	3 316 000
Sous Total II		13 354 000
F.G.E.A.E	A.B	1 341 000
	B.S	4 799 000
	A.T.B	82 000
	B.H	939 000
	B.I.A.T	283 000
Sous Total III		7 444 000
Total Général (I+II+III)		29 707 675

(c) Ce solde représente des titres de placement à long terme au 31 Décembre 2004 du fonds de garantie (FGRE), gérés par la COTUNACE pour le compte de ce fonds se détaillant au niveau du tableau ci-après :

<u>Désignation</u>	<u>Valeur 31/12/03</u>	<u>Rembours-ement</u>	<u>Acquisition</u>	<u>Valeurs nettes</u>
• B.T.A (BNA capitaux)	1 986 000	-	-	1 986 000
• Emprunt obligataire (office de céréale)	4 000 000	(500 000)	-	3 500 000
• B.T.A (BH)	-	-	1 888 070	1 888 070
	5 986 000	(500 000)	1 888 070	7 374 070

COTUNACE-(suite)-

Le rapprochement de ce solde avec celui du financier au 31 Décembre 2004 (6 988 070 DT) a dégagé un écart de 14 000 DT relatif aux B.T.A .

(iii) Ce solde s'analyse ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Solde au 31/12/03	224 771
Remboursements effectués	(15 098)
	209 673

(iv) Les prêts exceptionnels se détaillent comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Solde au 31/12/03	86 849
Prêts accordés en 2004	46 112
Remboursements effectués	(77 171)
risations	350
	56 140

(v) Ce montant se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Cautionnement auprès P.T.T (Machine affranchir)	1 300
Cautionnement loyers agence Sousse	1 200
Cautionnement / Téléphone	30
	2 530

NOTE 5 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Le détail de ce compte se présente ainsi :

Libellé	Au 31/12/04		Au 31/12/03
Part réassureur / prov. pour primes émises et non acquises	677 992	(i)	522 559
Part réassureur / prov. pour sinistres en suspens	2 706 588	(ii)	9 272 938
Part réassureur / prov. pour risque en cours	-		2 210 110
	3 384 580		12 005 607

(i) Ce montant se détaille ainsi :

Désignation	<u>Montant Provision</u>	<u>Taux</u>	<u>Part réassureur</u>
Groupe chimique	316 905	65%	205 988
Commercial C.C.T	726 160	65%	472 004
	1 043 065		677 992

La revue d'un échantillon de polices figurant sur l'état des provisions pour primes émises et non acquises nous a permis de constater l'existence de certaines discordances entre les délais de paiement saisis et ceux relevés sur les factures pour les polices suivantes :

N° Police	<u>Assuré</u>
010445	C.P.G
01100021	ASSAD International
0110408	ALKIMIA
0110394	G.C.T

En outre, cette provision a été arrêtée à partir d'une base de données de primes RCO – RCE non encore régularisée par les directions concernées suite aux travaux de vérification effectués sur la répartition des primes entre la COTUNACE et le FGRE.

De ce fait, nous n'avons pas pu évaluer la minoration ou la majoration de la provision en question arrêtée au 31 Décembre 2004 ainsi que de la part des réassureurs (Note 7-i).

(ii) Les parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres en suspens sont ventilées par année de compétence, ainsi :

Année compétence	<u>Montant Provision</u>	<u>Taux</u>	<u>Part réassureur</u>
1998	27 726	70%	19 408
1999	41 993	69%	28 975
2000	430 885	75%	323 164
2001	348 587	70%	244 011
2002	1 652 189	70%	1 156 532
2003	807 290	67,5%	544 921
2004	599 350	65%	389 577
	3 908 020		2 706 588

COTUNACE-(suite)-

NOTE 6 : CREANCES

Le détail de cette rubrique s'analyse comme suit :

		Au 31/12/04	Au 31/12/03
Créances nées d'opérations d'assurances	(6.1)	11 513 098	11 176 361
Créances nées d'opérations de réassurance	(6.2)	-	7 231 874
Autres créances	(6.3)	595 745	398 715
		<hr/> 12 108 843	<hr/> 18 806 950

6-1 Créances nées d'opérations d'assurance directe

Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens	
Primes acquises et non émises	616 186	(i)
Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	467 749	(ii)
Créances indemnisées et subrogées à l'entreprise d'assurance	<hr/> 14 873 292	(iii)
	15 957 227	
Provisions	<hr/> (4 444 129)	(iv)
	<hr/> 11 513 098	

(i) Il s'agit des primes émises en 2005 et relatives à l'exercice en cours et des commissions y afférentes. Ce montant se répartit ainsi :

En Dinars Tunisiens

• Commission à recevoir (co-assurance)	2 093	
• Primes à recevoir FGRE	262 198	
• Commission / primes à recevoir FGRE	39 330	
• Primes à recevoir CCT et GC	257 887	
• Commission / primes à recevoir CCT et GC	50 287	
• Régularisation commission / primes FGRE	(14 641)	(a)
• Régularisation commission / primes CCT	19 032	(b)
	<hr/> 616 186	

(a) Ce solde représente la commission sur les primes émises compétence 2004 et encaissées en plus par le FGRE qui fera l'objet d'ajustement au niveau des comptes courants au cours de l'exercice 2005.

Les travaux de vérification de la répartition des risques, sinistres et primes entre le fonds de garantie et la compagnie nous a révélé une majoration des primes sous plafond RCE de 97 606 DT et vice versa.

➤ Commission à régulariser : $(97\ 606) \times 15\%$: (14 641) DT

(b) Ce montant représente la commission à régulariser sur les comptes courants réassureurs dont les primes cédées sont minorées de 63 444 DT.

➤ Prime à céder en plus : $97\ 606 \times 65\%$: 63 444 DT➤ Commission à facturer : $63\ 444 \times 30\%$: 19 032 DT

(ii) Ce solde s'analyse comme suit :

En Dinars Tunisiens

• Comptes courants assurés	1 186 948	(a)
• Assurés frais de recours	162 157	(b)
• Assurés douteux et litigieux	410 931	(c)
• Assurés compte indemnisation	(49 272)	
• Assurés compte provision sur frais contentieux	(1 211 874)	(d)
• Assurés recours sur sinistres	(21 035)	(e)
• Assurés retenue de garantie	(5 685)	
• Assurés avances sur primes	(4 421)	
	<hr/> 467 749	

(a) Ce compte n'est pas justifié par assuré.

Ainsi, nous avons procédé à la reconstitution du solde des mouvements de ce compte au cours de l'exercice 2004 à partir d'états des facturations, des règlements et des annulations édités par le service informatique et nous avons dégagé un écart tel que ci-après :

*- Solde mouvements reconstitué = Facturations 2004 – Annulations 2004
- Règlements 2004 – Créances douteuses 2004

	En Dinars Tunisiens
Facturations	5 624 019
Règlements	(5 476 680)
Total annulations	(202 524)
Créances douteuses 2004	(53 072)
Effets et chèques impayés	46 364
Régularisations 2004	4 411
Total mouvement reconstitué (1)	<hr/> (57 482)
Total mouvement comptable (2)	19 787
Ecart (2) – (1)	<hr/> 77 269
Ecart / Solde d'ouverture dégagé en 2003	(44 061)
Ecart définitif au 31/12/2004	<hr/> 33 208

COTUNACE-(suite)-

En outre, nous avons procédé au rapprochement entre le solde de la balance auxiliaire des assurés et celui comptable tel que ci-après :

<u>Devise</u>	<u>Solde balance auxiliaire au 31/12/04</u>	<u>Cours conversion</u>	<u>Solde calculée au 31/12/04</u>	
DT	1 366 201	1	1 366 201	
Euro	127 596,10	1,6361	208 760	
USD	7 972,33	1,1994	9 562	
			<hr/>	
• Solde créance / Balance auxiliaire au 31/12/2004			1 584 523	
• Créances douteuses			(410 932)	
			<hr/>	
• Solde créances / Balance auxiliaire au 31/12/2004			1 173 591	(2)
• Solde comptable des créances 31/12/03			1 186 948	(1)
			<hr/>	
Ecart (1) – (2)			13 357	

Nous avons procédé à la circularisation des assurés. A la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas reçu de confirmation de soldes. En l'absence de justification de ce compte par assuré et de réponse de confirmation de solde, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la répercussion de ces opérations sur le résultat.

(b) Il s'agit des quote parts des assurés (20%) dans les frais de recours contentieux acheteurs avancés par la COTUNACE et non encore réglés par les assurés.

Ce solde se détaille ainsi :

En Dinars Tunisiens

• Solde d'ouverture	109 139	
• Part assuré / frais recours	53 018	(b1)
	<hr/>	
	162 157	

(b-1) Ce montant représente la part des assurés dans les frais de recours contentieux sur des dossiers relatifs à des créances impayées des exercices 1995, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2004.

Nous avons procédé à la reconstitution de ce solde à partir de l'état informatif des frais de recours tenu par la direction des indemnisations et études juridiques comme suit :

<u>Année de compétence</u>	<u>Frais recours</u>	<u>Part assuré</u>	
1995	5 155	1 031	
1998	4 427	885	
1999	64 484	12 897	
2000	105 458	21 092	
2001	20 984	4 197	
2002	54 251	10 850	
2003	12 721	2 544	
2004	184	37	
	<hr/>	<hr/>	
Solde reconstitué au 31/12/2004	267 664	53 533	(1)
		<hr/>	
Solde comptable au 31/12/2004		53 018	(2)
		<hr/>	
Ecart dégagé (2) – (1)		(515)	

Cet écart représente une différence de conversion.

- Il y'a lieu de procéder à l'apurement de ce compte dont le solde débiteur se cumule d'une année à une autre.

(c) Il s'agit des créances sur des clients présentant un risque de recouvrement pour la COTUNACE puisqu'elles datent depuis 1991 (Voir remarque (iv)-a)

(d) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

En Dinars Tunisiens

Solde d'ouverture	(932 095)	
Constitution provision frais	(281 507)	(d1)
Récupération provision frais par assuré	1 728	
	<hr/>	
	(1 211 874)	

(d1) Ces provisions frais sont constituées à chaque indemnisation. Ainsi, sur chaque décompte d'indemnité à servir, il est retenu 5% de la créance garantie avec un minimum de 100 DT.

La revue des dossiers indemnisés au cours de l'exercice 2004 et la vérification de la provision pour frais de contentieux retenue par la compagnie nous a permis de constater l'existence de dossiers dont la provision pour frais de contentieux a été retenue pour un maximum de 5 000 DT sans que cette limite soit prévue par les conditions particulières tel que ci – après :

<u>Désignation</u>	<u>Créance garantie (A)</u>	<u>Provision calculée 5% x (A) (1)</u>	<u>Provision retenue (2)</u>	<u>Ecart (2) – (1)</u>
RRT / RRK	101 818	5 091	5 000	(91)
SICAM / COMITRAM	386 239	19 311	5 000	(14 311)
		<hr/>	<hr/>	
		24 402	10 000	(14 402)

Toutefois, nous remarquons que le solde de ce compte se cumule d'une année à une autre et il y'a lieu de procéder à son apurement.

(e) Ce compte représente la part de l'assuré dans les montants récupérés par la COTUNACE des différents débiteurs sur les sinistres indemnisés. Ce solde n'est pas justifié par assuré.

COTUNACE-(suite)-

(iii) Les créances subrogées à la compagnie relatives à des sinistres indemnisés s'analysent ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Créances indemnisées subrogées au 31/12/03	14 313 934
Régularisations créances indemnisées subrogées RCO - RCE	(24 714) (a)
Créances indemnisées subrogées 2004	738 732 (b)
Créances récupérées	(170 847)
Créances récupérées en plus	16 187
Total	14 873 292

(a) Cette régularisation est relative à la répartition des indemnités servies au cours des exercices antérieurs à 2004 entre le fonds de garantie et la compagnie. Ainsi, les corrections se détaillent comme suit :

<u>Dossier</u>	<u>Indemnités servies</u>	<u>Répartition</u>		<u>Répartition correcte</u>		<u>Régularisation</u>	
		<u>RCO</u> (1)	<u>RCE</u> (a)	<u>RCO</u> (2)	<u>RCE</u> (b)	<u>RCO</u> (2) - (1)	<u>RCE</u> (b) - (a)
SIA / Narimex	14 520	14 520	-	12 800	1 720	(1 720)	+1 720
Scit / Amstrad	<u>36 595</u>	<u>36 595</u>	-	<u>13 600</u>	<u>22 995</u>	<u>(22 995)</u>	<u>22 995</u>
	51 115	51 115	-	26 400	24 715	(24 715)	24 715

(b) La revue des dossiers indemnisés au cours de l'exercice 2004 nous a révélé l'existence de certaines indemnités servies en plus tel que les cas ci-après :

<u>Dossier</u>	<u>Montant indemnisé</u> (1)	<u>Indemnité calculée</u> (2)	<u>Ecart</u> (1) - (2)
Smatch / Pretex	2 640	0	2 640
Smatch / Top production	21 358	0	21 358
Sotico SportsWear / GLK	8 370	3 445	4 925
SMC / Kaby	30 306	0	30 306
SET / Ets Med Aneur	21 668	6 758	14 910
	84 342	10 203	74 139

Ainsi, les indemnisations servies indûment et sans respect des conditions générales des contrats en vigueur s'élèvent à 74 139 DT.

(iv) Ce solde se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Provision sur créances douteuses	410 932 (a)
Provision sur créances indemnisées et subrogées	4 033 197 (b)
	4 444 129

(a) Ce solde se détaille comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Solde d'ouverture	357 859
Dotation de l'exercice	77 089
Reprise / provision	(24 016)
	410 932

(b) C'est la part de la COTUNACE dans les créances indemnisées et subrogées à la compagnie et se détaille par année ainsi :

<u>Année de compétence</u>	<u>Créance subrogée</u>	<u>Taux de rétention</u>	<u>Part COTUNACE</u>
1990	49 324	75%	36 993
1994 → 1998	1 178 141	30%	353 442
1999	1 102 175	31%	341 675
2000	9 453 810	25%	2 363 452
2001	2 320 367	30%	696 110
2002	342 192	30%	102 658
2003	427 283	32,5%	138 867
	14 873 292		4 033 197

6-2 Autres créances

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31/12/04		Au 31/12/03
Personnel	22 772	(i)	17 160
Etat, organismes sécurité sociale et collectivités publiques	558 868	(ii)	375 561
Débiteurs divers	14 105	(iii)	5 994
	595 745		398 715

(i) Ce solde n'est pas justifié par personne.

COTUNACE-(suite)-

Il se détaille comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Avance / primes 2004	24 428
Règlement STC et diverses récupérations	(1 656)
	22 772

(ii) Ce solde se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens	
Retenue à la source	213 095	(a)
Impôts à reporter	345 773	(b)
	558 868	

(a) Ce solde est relatif aux retenues à la source non imputées depuis l'exercice 2000 jusqu'à 2004 régularisées au niveau de la déclaration annuelle 2004 pour 117 322 DT relatif à des reports des exercices 2000 et antérieurs.

(b) Ce montant s'analyse ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Solde d'ouverture	179 963
Imputation Retenue à la source / placement	109 128
Impôt à liquider / (Régul. RCO – RCE 2000 → 2003)	56 682(b1)
	345 773

(b1) Ce montant représente l'impôt calculé sur la régularisation des résultats reportés suite aux corrections effectuées au niveau de la répartition des primes entre la compagnie (RCO) et le FGRE (RCE) pour les exercices 2000, 2001, 2002 et 2003 (voir détail Note 8-iv).

(iii) Ce solde s'analyse comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Solde d'ouverture	5 994
Ecart de conversion actif	8 110 (a)
	14 104

(a) Ce montant représente une moins value dégagée sur les placements en devise non échues et réévalués au cours de clôture tel que ci – après :

Date placement	Devise	Montant placement	Valeur en DT (2)	Cous 31/12/04	Valeur actualisée (1)	Ecart (1) – (2)
30/11/04	USD	548 000,00	665 382	1,1994	657 272	(8 110)

NOTE 7 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31/12/04		Au 31/12/03
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	396 363	(i)	1 652 301
Autres charges à répartir	14 041	(ii)	36 336
Intérêts et loyers acquis non échus	278 975	(iii)	341 966
Autres charges constatées d'avance	805 153	(iv)	184 481
	1 494 532		2 215 084

(i) Ce solde se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens	
Chèques à encaisser	149	
Banques	394 353	(a)
Caisses	1 861	(b)
	396 363	

(a) Ce solde résultant de la compensation indûe entre les soldes débiteurs et créditeurs se répartit entre les banques ainsi :

Banque	N° compte Comptable	Soldes Débiteurs au 31/12/04	Soldes Créditeurs au 31/12/04
BFT	5335	109 924	-
BS	5320	11 239	-
BIAT	5322	1 748	-
BNA (Lafayette)	5323	-	7 203
BCT	5324	208	-
UIB	5326	2	-
AB	5327	78 101	-
ATB	5329	31 216	-
STB	5330	939	-
BNA (Sfax)	5332	17 982	-
BNA (Kheireddine Pacha)	5333	27 180	-
BS (Charguia)	5334	-	1 000
B.H	5328	30 747	-
UBCI	5 325	12 237	-
Amen Bank (devise)	5 380	88 594	-
BNA (devise)	5 370	-	7 561
Totaux		410 117	15 764

COTUNACE-(suite)-

La revue des états de rapprochement de tous les comptes bancaires a révélé l'existence de plusieurs suspens bancaires débiteurs relatifs aux exercices antérieurs non encore comptabilisés se détaillant ainsi :

<u>Banque</u>	<u>Date</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
• B.S (Belvédère)	02/03/98	• Chèque 210385	100,000
	02/03/99	• Chèque 220049	230,953
• A.T.B	21/12/99	• Chèque 770136	355,784
	15/05/00	• Chèque 1310199	53,812
	30/12/01	• Chèque 2618019	53,812
• B.N.A (Lafayette)	02/03/99	• Virement	3 591,114
	27/03/03	• Virement	61,500
	28/05/03	• Virement	73,455
	30/12/03	• Virement	260,621
• UBCI	31/12/02	• Virement	22,476
• B.F.T	28/06/02	• Chèque 832605	1 000,000
	17/09/02	• Chèque 720967	1 000,000
	07/10/02	• Chèque 919455	1 466,221
	02/04/03	• Chèque 963439	1 103,775
	26/06/03	• Chèque 963366	1 180,000
	02/07/03	• Chèque impayé	739,226
	22/10/03	• Chèque 259073	418,900
	30/10/03	• Chèque 256630	1 923,320
• BNA (Devises)	01/11/01	• Virement (584,98 Euro)	957,086
	30/12/03	• Annulation écriture (2 338,78 Euro)	3 826,478
			18 418,533

Ces suspens bancaires débiteurs n'ont pas fait l'objet de provision. Ainsi, le résultat de l'exercice se trouve majoré d'autant.

Dans le cadre de nos diligences, nous avons procédé à la circularisation des différentes banques en transaction avec la COTUNACE pour confirmation de solde dans leurs livres.

A la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas reçu de réponses.

De ce fait, et en l'absence de rapprochement exhaustif, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'effet de cette opération sur les soldes présentés.

(b) Ce solde se ventile ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Caisse siège	729
Caisse Sfax	448
Caisse Sousse	684
	1 861

(ii) Ce poste se détaille ainsi :

	<u>Brut</u>	<u>Résorption</u>	<u>Net</u>
Frais de loyer et de téléphone 2003 (FGEAE)	11 113(a)	7 335	3 778
Frais de loyer et téléphone 2004 (FGEAE)	15 317(a)	5 054	10 263
	26 430	12 389	14 041

(a) Il s'agit de subvention versée relative aux coûts de fonctionnement (loyer et communications) engagés par la compagnie au cours des exercices 2003 et 2004 à hauteur de 80% des frais payés par la compagnie tel que prévu par l'amendement de l'accord de prêt Bird 4 475 du 22 Mars 2003.

(iii) Ce sont les produits à recevoir sur les placements qui se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Nature</u>	<u>Produit à recevoir</u>
Emprunts obligataires		
B.T.A	Long Terme	73 852
Bons de trésor (BIAT)	Long Terme	104 088
Bons de trésor (BS)	Court Terme	4 443
Bons de trésor (BH)	Court Terme	24 888
Bons de trésor (ATB)	Court Terme	15 212
Bons de trésor (AB)	Court Terme	30 503
Intérêt sur dépôts	Court Terme	23 542
		2 447
		278 975

(iv) Ce solde se détaille comme suit :

	En Dinars Tunisiens	
Fourniture de bureau	9 534	
Frais d'acquisition à reporter	208 844	(a)
Régularisation primes cédées aux réassureurs	586 775	(b)
	805 153	

COTUNACE-(suite)-

(a) Ce solde se présente comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Provision pour primes émises et non acquises (1)	1 043 065
Primes émises commerciales (2)	3 001 481
Frais d'acquisitions (3)	600 990
Frais d'acquisition à reporter (1) x 3 = (2)	208 844

(b) Ce solde représente les régularisations des primes cédées aux réassureurs relatives aux exercices 1994 jusqu'à 2003 résultats des travaux de vérification de la répartition des risques et des primes entre le FGRE et la COTUNACE.

[Voir note 8- (iii)].

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation de la COTUNACE s'élèvent au 31 Décembre 2004 à 7 493 790 DT contre 5 078 561 DT au 31/12/2003, soit une variation positive de 2 415 229 DT.

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	Au 31/12/04		Au 31/12/03
Capital social	5 000 000		5 000 000
Réserves	2 497 871	(i)	2 497 871
Fonds social	223 990	(ii)	283 596
Résultats reportés	(978 799)	(iii)	(2 950 959)
Modification comptable	(149 264)	(iv)	-
Subvention d'investissement	159 716	(v)	187 518
Amortissement subventions	(143 264)	(vi)	(131 809)
	6 610 250		4 886 217
Résultat de l'exercice	883 540		192 344
	7 493 790		5 078 561

(i) Les réserves se détaillent ainsi :

En Dinars Tunisiens

Réserves légales	460 347
Réserves statutaires	2 037 524
	<u>2 497 871</u>

(ii) Ce solde se détaille ainsi :

En Dinars Tunisiens

Solde d'ouverture	283 596	
Intérêts / Prêts fonciers	11 799	
Dons et subventions	(20 200)	(a)
Alimentation budget amicale	(13 000)	
Dépenses ticket restaurant	(38 205)	
	<u>223 990</u>	

(a) Ce solde s'analyse comme suit :

En Dinars Tunisiens

Enveloppe fin d'année	13 900	(a1)
Subvention scolarité	6 300	(a2)
	<u>20 200</u>	

(a1) Parmi ce solde figure un montant de 1 300 DT a été servi indûment à des personnes n'ayant pas droit.

(a2) La subvention servie concerne l'année scolaire 2004 – 2005 et elle n'est pas justifiée par les certificats de scolarité des enfants.

(iii) Les résultats reportés s'analysent ainsi :

En Dinars Tunisiens

Résultats reportés 2002	(1 171 143)	(a)
Résultat exercice 2003	192 344	
	<u>(978 799)</u>	

Résultats reportés au 31 Décembre 2004

(a) Ce solde s'analyse comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Résultat technique 2003	(1 003 297)
➤ Provision d'équilibrage 2002	2 783 114
➤ Reliquat / provision d'équilibrage après compensation du déficit technique 2003	<u>1 779 817</u> (1)
➤ Résultat technique 2002	(3 219 132) (2)
➤ Résultat 2002 après compensation par la provision d'équilibrage (1) + (2)	<u>(1 439 315)</u>
➤ Résultats reportés 2002 après compensation	(1 193 609) (3)
➤ Résultats reportés 2002	22 466 (4)
Total résultats reportés 2002 (3) + (4)	<u>(1 171 143)</u>

COTUNACE-(suite)-

Cette compensation du déficit technique a été effectuée conformément à l'article 24 de l'arrêté du Ministre des finances du 27 Février 2001 et à la décision de l'assemblée générale tenue le 07 Juillet 2004 décidant l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2003 pour la compensation des pertes antérieures.

(iv) Le solde de ce compte représente les régularisations comptables des primes réparties entre le fonds de garantie et la COTUNACE relatives aux exercices 2003 et antérieurs tel que ci-après :

	En Dinars Tunisiens
➤ Primes cédées à régulariser (Réassureur)	586 774
➤ Commission / primes cédées	(180 702)
➤ Primes cédées à régulariser (FGRE)	(737 334)
➤ Commission de gestion	125 317
➤ Impôt à régulariser	56 681
	(149 264)

Ces régularisations se détaillent par année de compétence comme suit :

<u>Compétence</u>	<u>Prime à céder aux réassureurs</u>	<u>Commission / prime cédées aux réassureurs</u>	<u>Prime à céder au (FGRE)</u>	<u>Commission de gestion</u>	<u>Total</u>	<u>Impôt</u>	<u>Total net d'impôt</u>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1) + (2) + (3) + (4) (a)	(b)	(a) - (b)
1994	(28 672)	8 089	29 866	(9 557)	(274)	-	(274)
1995	(6 361)	1 841	7 108	(2 275)	313	-	313
1996	(45 457)	13 368	52 897	(16 927)	3 881	-	3 881
1997	62 176	(18 322)	(72 911)	23 332	(5 725)	-	(5 725)
1998	88 188	(25 999)	(103 532)	33 130	(8 213)	-	(8 213)
1999	188 258	(52 872)	(199 259)	29 889	(33 984)	-	(33 984)
2000	183 041	(59 488)	(244 055)	36 608	(83 894)	(29 363)	(54 531)
2001	91 155	(29 625)	(130 222)	19 533	(49 159)	(17 206)	(31 953)
2002	64 882	(21 086)	(92 687)	13 903	(34 988)	(12 246)	(22 742)
2003	(10 436)	3 392	15 461	(2 319)	6 098	2 134	3 964
	586 774	(180 702)	(737 334)	125 317	(205 945)	(56 681)	(149 264)

(v) Ce solde se détaille ainsi :

	En Dinars Tunisiens
Agencement, Aménagement et Installation	15 507
Equipements informatiques	72 320
Véhicule de service	33 225
Frais engagés pour étude du F.G.E.A.E	10 502
Matériel de bureau	7 088
Coût de fonctionnement pour étude F.G.E.A.E	26 430 (a)
Régularisation subvention double 2002	(5 356)
	159 716

(a) Ce solde représente le remboursement de 80% des coûts de fonctionnement relatifs aux exercices 2003 et 2004 dans le cadre du projet fonds de garantie de financement des exportations avant expédition.

Ces coûts de fonctionnement sont constitués des coûts de communication déterminés à hauteur de 12% de celles de la compagnie et du loyer reconstitué à partir de ceux encaissés par la COTUNACE.

(vi) Ce solde se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>Valeur</u>	<u>Taux</u>	<u>Amortissements 2004</u>
A.A.I	15 507	10%	1 551
Equipement informatique	72 320	37,5%	8 130
Véhicule de service	33 225	20%	6 572
Matériel de bureau	7 088	10%	709
Coût fonctionnement	26 430	33%	8 722
➤ Dotation 2004			25 684
Report de l'exercice antérieur			131 809
○ Reprise amortissement 2003 / coût de fonctionnement récupéré par la banque mondiale			(14 229)(a)
➤ Solde au 31/12/2004			143 264

COTUNACE-(suite)-

(a) Ce solde représente l'amortissement constaté sur les coûts de fonctionnement remboursés à la banque mondiale relatifs aux loyers et coûts de téléphone des exercices 2000, 2001 et 2002 ($43\,119 \times 33\% = 14\,229$ DT).

NOTE 9 : PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques telles qu'elles figurent au bilan de l'exercice se répartissent ainsi :

Type de provision	Au 31/12/04		Au 31/12/03
Provisions pour prime émise et non acquise	1 043 065	(i)	774 161
Provisions pour sinistres à payer	3 908 020	(ii)	11 517 047
Provisions pour frais de gestion	195 401	(iii)	575 852
Provision d'équilibrage	1 681 049	(iv)	1 779 817
Provisions pour risques en cours	-	(v)	3 274 237
	<u>6 827 535</u>		<u>17 921 114</u>

(i) La méthode de détermination de la provision pour primes non acquises, déjà décrite au niveau des notes sur les principes et méthodes comptables appliquées par la compagnie, est très prudente et ne correspond pas aux dispositions de l'article 13 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2004 fixant le mode de calcul des provisions.

Ainsi, nos travaux de vérification effectués sur les états des provisions pour primes non acquises déterminées suivant la méthode préconisée par la compagnie, nous a permis de constater :

(a) Discordance pour certaines polices entre le mode de paiement figurant sur factures et celui saisi, ce qui risque de fausser les primes prises en considération tel que ces quelques cas dégageant une majoration de cette provision de 23 703 DT s'analysant ainsi :

Police	Code Acheteur	Mode de paiement / Facture	Mode de paiement saisi	Commentaires
010445	190009	90 jours date BL	Virement 270 j	<ul style="list-style-type: none"> Un total de prime ne devant pas figurer au niveau de cet état de 293 DT (expédition 31/03/04) vu que la date d'échéance majorée de 60 jours se trouve avant la date de clôture.
0110408	150991 250019	15 jours date BL 15 jours date BL	Virement 30 j Virement 120 j	<ul style="list-style-type: none"> Même remarque pour un total de 63 DT. Même remarque avec un total de 7 878 DT.
	1200040	90 jours date BL	Virement 120 j	<ul style="list-style-type: none"> Même remarque pour un total de 1 128 DT.
	3030050	90 jours date BL	Virement 180 j	<ul style="list-style-type: none"> Même remarque pour un total de 14 341 DT.

(b) L'état des primes émises et non acquises au 31 Décembre 2004 est arrêté à partir d'une base de données non encore régularisée par les directions concernées et ce au niveau de la répartition des primes RCO - RCE.

Notons que l'écart dégagé au cours des travaux de vérification de la répartition des risques et primes entre la compagnie et le FGRE correspond à une minoration des primes compétences 2004 servies à la compagnie de 97 606 DT.

(ii) La provision pour sinistres à payer est calculée de manière prudente. En effet, la provision d'un dossier est constatée dès la déclaration de la créance impayée et égale à 80% de cette dernière.

La revue des dossiers pour sinistres en suspens nous a permis de constater :

(a) Une insuffisance de provision au niveau du dossier Christine confection / vestra internationale provisionné à hauteur de 1 490 439 DT. Ce dernier a été fixé sur la base des données du dossier et des conditions générales fixant les conditions de garantie d'une créance impayée. Mais au cours de l'exercice 2003, nous avons relevé une réclamation de l'assuré (à l'amiable) de garantir une créance de 7 514 010 DT.

Sur cette base et par prudence, la provision à constater serait de l'ordre de 5 487 245 DT représentant ainsi une minoration de 3 996 806 DT des provisions pour sinistres en suspens.

En application de la décision du conseil d'administration du 08 Avril 2005, ce dossier sera soumis à un corps arbitral appelé à prononcer une sentence conformément aux règles de droit.

Toutefois, en prenant en considération la clause du maximum d'indemnisation prévue par les conditions générales, soit 2 535 640 DT la provision se trouve minorée de 1 045 201 DT jusqu'à aboutissement à un jugement arbitral définitif.

Le résultat de l'exercice se trouve majoré de 313 560 DT.

(b) L'existence de dossier impayé déclaré au cours de l'exercice 2004 (le cavalier / MCS) qui a été provisionné à hauteur de 525 156 DT sur la base d'une créance impayée déclarée par l'assuré de 1 560 077 DT mais qui a fait l'objet de déchéance et annulation de la provision à la date de clôture de l'exercice vu l'existence de certaines irrégularités commises par l'assuré (dépassement de découvert, retard au niveau de la DCI, l'acheteur est lui-même associé dans la société le cavalier à 50% des parts sociales...).

La déchéance de la garantie a été envoyée à l'assuré le 5 Février 2005 et jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, aucune réclamation de la part de l'assuré n'a été constatée.

(c) Une régression de la provision pour sinistre en suspens de (7 609 027 DT) par rapport à celle constatée au cours de l'exercice 2003 (11 517 047 DT) qui est dû essentiellement au règlement du sinistre déclaré par le groupe chimique (GCT) sur son acheteur indien (GSFC) de 7 409 957 DT.

(iii) C'est la provision pour frais de gestion égale à 5% de la provision pour sinistres à payer ($5\% \times 3\,908\,020 = 195\,401$ DT).

(iv) Cette provision est calculée à hauteur de 75% de l'excédent entre les produits et les charges techniques jusqu'à ce que la provision soit égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours des cinq exercices précédents.

COTUNACE-(suite)-

<u>Charges techniques</u>	<u>Montants</u>	<u>Produits Technique</u>	<u>Montants</u>
• Primes cédées aux réassureurs	1 803 098	• Primes émises commerciales	3 001 481
		• Particip. aux frais de la Compagnie	209 946
• Constitution Provision prime non acquise	1 043 065		
• Constitution PSAP	3 908 020	• Libération provision exercice précédent	16 141 297
• Constitution frais gestion	195 401	• Part réassureurs dans provision	3 384 580
• Part réassureurs / provision exercice précédent	12 005 607	• Sinistres indemnisés charge réass.	485 333
• Sinistres indemnisés	710 173	• Part réassureurs / frais recours	297 756
• Recours revenant aux réassureurs	116 734	• Commission	887 366
• Frais d'exploitation et frais de sinistres	2 553 054	• Recours / sinistres commerciales	168 789
Total charges	22 335 152(2)	Total produits	24 576 548(1)
➤ Résultat technique (1) – (2) : 2 241 396 DT.			
➤ Provision d'équilibrage au 31/12/04 = 2 241 396 DT x 75% = 1 681 047 DT			

(a) La provision d'équilibrage relative à l'exercice 2003 à hauteur de 1 779 817 a été affecté pour compensation de la perte technique de l'exercice 2002 conformément à l'article 24 de l'arrêté du Ministre des finances du 27 Février 2001.

(v) Cette provision n'a pas été constituée conformément aux dispositions de l'article 19 de l'arrêté du Ministère des Finances du 27 Février 2001 fixant le mode de calcul des provisions, le quotient reconstitué se trouve inférieur à 100% tel que ci-dessous :

<u>Désignation</u>	<u>Exercice 2004</u>	<u>Exercice 2003</u>	<u>Total</u>	
• Frais d'administration	609 078	452 626	1 061 704	(1)
• Frais d'acquisition	600 990	564 942	1 165 932	(2)
• <u>Charges sinistres</u>	<u>875 970</u>	<u>10 806 350</u>	<u>11 682 320</u>	(3)
* Indemnités	710 173	10 741 879	12 069 821	
* Récupérations	(168 789)	(173 270)	(343 637)	
* Frais recours	334 586	237 741	422 835	
• Variation des provisions pour sinistres en suspens	(7 609 027)	(3 044 184)	(10 653 211)	(4)
	Sous Total (I)		3 256 745	
	(1) + (2) + (3) + (4)			
• Primes Brutes	3 001 481	2 445 897	5 447 378	(a)
• Variation prime à émettre	36 511	(50 138)	(13 627)	(b)
• Variation provision pour primes non acquises	(268 904)	163 268	(105 636)	(c)
	Sous Total (II)		5 328 115	
	(a) + (b) + (c)			

(I) = $3\,256\,745 \times 100 = 61,12\%$

(II) 5 328 115

Ainsi, ce quotient se trouve inférieur à 100%, il n'y a pas lieu de constater une réserve pour risque en cours.

NOTE 10 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECE RECUS DES CESSIONNAIRES

Figurent au niveau de cette rubrique, les dépôts effectués en espèce par les réassureurs tels que prévus par les traités de réassurance. Ces dépôts produisent des intérêts qui leur sont bonifiés dans le compte courant dû et ils sont restitués en cas de résiliation du contrat. Ils se subdivisent en deux catégories :

	<u>Au</u> <u>31/12/04</u>		<u>Au</u> <u>31/12/03</u>
Dépôts remis pour RRC	596 793	(i)	563 168
Dépôt remis pour PSS	2 724 469	(ii)	9 254 507
	<u>3 321 262</u>		<u>9 817 675</u>

(i) Dépôts remis pour risques en cours ou dépôt de prime représentant 36% des primes cédés.

Ce montant s'analyse comme suit :

	<u>En Dinars</u> <u>Tunisiens</u>	
♦ <u>Primes émises compétence 2000</u>		38
• <u>Primes cédées compétence 2000</u>		28 (75% x primes émises)

COTUNACE-(suite)-

•	Dépôt de prime	10 (1)	(36% primes cédées)
♦	Primes émises compétence 2001	196	
•	• Primes cédées compétence 2001	137	(70% x primes émises)
•	Dépôt de prime	49 (2)	(36% primes cédées)
♦	Primes émises compétence 2002	50	
•	• Primes cédées compétence 2002	35	(70% x primes émises)
•	Dépôt de prime	13 (3)	(36% primes cédées)
♦	Primes émises compétence 2003	232 895	
•	• Primes cédées compétence 2003	157 204	(67,5% x primes émises)
•	Dépôt de prime	56 593 (4)	(36% primes cédées)
♦	Primes émises compétence 2004	2 313 484	
•	• Primes cédées CAMEX 2004	38 333	(65% x primes émises)
•	• Primes cédées CCT 2004	1 465 432	(65% x primes émises)
•	Dépôt de prime	541 355 (5)	(36% primes cédées)
	Total (I) : (1) + (2) + (3) + (4) + (5)	598 020	
♦	Ecart / Dépôt de prime constaté sur compte courant réassureurs 2003	(7 987) (a)	
♦	Actualisation des dépôts en devise au cours du 31/12/2004	6 318	
♦	Ecart / Dépôt de prime constaté sur compte courant réassureurs	442	
	Total (II)	596 793	

(a) Cet écart a fait l'objet de régularisation au niveau des comptes courants réassureurs.

(ii) Les dépôts remis par les réassureurs pour les sinistres en suspens sont constatés suivant les clauses des traités de réassurance à 100% des réserves pour les sinistres en suspens si cette réserve atteint ou dépasse 7% de la capacité du traité. Par conséquent les dépôts pour sinistres en suspens constatés se détaillent ainsi :

<u>Année compétence</u>	<u>Provision au 31/12/04</u>	<u>Part réassureur</u>	<u>Montant</u>
1998	27 726	68%	18 854
1999	41 993	69%	28 975
2000	430 885	75%	323 164
2001	348 587	70%	244 011
2002	1 652 189	70%	1 156 532
2003	807 290	67,5%	544 921
2004	599 350	65%	389 578
	<u>3 908 020</u>		<u>2 706 035 (1)</u>
•	Ecart de conversion		861
•	Ecart / Dépôt pour sinistre en suspens		(a) 17 573 (2)
	Total (1) + (2)		<u>2 724 469</u>

(a) Cet écart représente essentiellement les régularisations relatives à la répartition des sinistres entre la compagnie (RCO) et le FGRE (RCE) conformément à la répartition régularisée des primes et se détaille ainsi :

<u>Année compétence</u>	<u>Provision régularisée</u>	<u>Part réassureur</u>	<u>Montant</u>
2002	(65 326)	70%	(45 728)
2003	92 528	67,5%	62 456
2004	(52 771)	65%	(34 301)
	<u>(25 569)</u>		<u>(17 573)</u>

Ces régularisations n'ont pas fait l'objet de prise en considération au niveau des comptes courants réassureurs. Ainsi, les dépôts pour sinistre en suspens se trouvent majorés de 17 573 DT.

NOTE 11 : AUTRES DÉTTES

Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

		Au	Au
		31/12/04	31/12/03
•	Dettes nées d'opérations de réassurances	(11.1) 4 910 193	345 737

COTUNACE-(suite)-

• Part réassureurs dans les créances indemnisées et subrogées à l'entreprise d'assurance	(11.2)	10 840 095	10 459 313
• Dépôts et cautionnements reçus	(11.3)	372 612	355 962
• Personnel	(11.4)	221 779	175 167
• Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités	(11.5)	731 018	233 599
• Créiteurs divers	(11.6)	143 145	10 663
		<hr/>	<hr/>
		17 218 842	11 580 441

11-1 Dettes nées d'opérations de réassurance

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

En Dinars Tunisiens

• Primes à céder aux réassureurs	388 246	(11-1-a)
• Compte courant réassureurs	4 521 947	(11-1-b)
	<hr/>	
	4 910 193	

11-1-a Primes à céder aux réassureurs

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

En Dinars Tunisiens

• Primes à céder risque politique et RCE	262 198
• Primes à céder risque commercial CCT	167 625
• Régularisation primes à céder RCE	(97 606)
• Régularisation primes à céder RCO	63 444
• Régularisation part réassureur / sinistres indemnisés (RCO – RCE)	17 300
• Régularisation part FGRE / sinistres indemnisés (Compétences 1998 et 2001)	(24 715)
	<hr/>
	388 246

11-1-b Compte courant réassureurs

Le solde se détaille comme suit :

En Dinars Tunisiens

• Solde d'ouverture	(7 231 874)	
• Encaissement réassureurs	5 020 296	
• Résultat réassurance (quote part nouveau traité)	5 795 879	(b1)
• Résultat réassurance (quote part ancien traité)	46 927	(b2)
• Résultat réassurance (Traité CAMEX)	36 579	(b3)
• Résultat réassurance (Traité XL)	1 136 266	(b4)
• Participation bénéficiaire	(4 818)	
• P.M.D (GATT)	7 000	
• Ajustement PMD 2004	252	(b5)
• Ecart de conversion / Règlement	(284 560)	
	<hr/>	
	4 521 947	

(b1) La reconstitution du solde des comptes courants réassureurs et leurs rapprochements avec le solde comptable nous a permis de dégager des écarts se détaillant ainsi :

En Dinars Tunisiens

• Solde comptable (1)	5 795 879
• Solde reconstitué (2)	5 821 851
	<hr/>
	(25 972)

Cet écart se détaille comme suit :

En Dinars Tunisiens

• Régularisation répartition prime 2003 (CALEMBO / Initiativas Casel + GCT / SPIC)	(47 393)	
• Régularisation commission / prime 2003	15 403	
• Régularisation sinistres indemnisés 2003 (CALEMBO / PADENA et initiativas)	(39 071)	
• Régularisation prime devise 2003	23 730	
• Régularisation commission / primes cédées 2003	(7 690)	
• Ecart / sinistre indemnisé (comp. 2003)	4 222	(i)
• Ecart / dépôt pour sinistres en suspens	17 573	(ii)
• Régularisation dépôt de prime 2003	4 937	
• Ecart sur frais de recours	2 317	(iii)
	<hr/>	
	(25 972)	

(i) Cet écart représente la discordance entre les sinistres indemnisés communiqués au responsable de la réassurance au cours du troisième trimestre sur dossier RRT / RRK (75 200 DT) et celui figurant sur état informatique tenu par la direction d'indemnisation recouvrement et études juridique (81 455 DT).

(ii) Cet écart représente la régularisation au niveau de la répartition des sinistres entre le FGRE et la compagnie qui est en cours de correction au niveau des comptes courants réassureurs.

(iii) Ce solde représente des écarts de conversions sur les frais de recours.

(b2) Ce solde s'analyse ainsi :

COTUNACE-(suite)-

En Dinars Tunisiens

• Solde du compte compétence 1995	(3 505)
• Solde du compte compétence 1998	40 880
• Solde du compte compétence 1999	9 552
	<hr/> 46 927

(b3) Nous avons procédé à la reconstitution des soldes de ce compte tel que ci-après :

Compétence	<u>Solde reconstitué</u> (2)	<u>Solde comptable</u> (1)	<u>Ecart</u> (1) – (2)
2003	23 902	23 902	-
2004	13 033	12 677	(356)
	<hr/> 36 935	<hr/> 36 579	<hr/> (356)

Cet écart représente une majoration de la commission calculée au taux de 32,5% au lieu de 30%.

(b4) Ce solde s'analyse ainsi :

En Dinars Tunisiens

• Libération dépôt pour SES	1 222 987
• Intérêt / Dépôt	11 578
• RS / Dépôt	(2 316)
• Annulation prime de reconstitution	(95 983) (i)
	<hr/> 1 136 266

(i) Cette prime de reconstitution a fait l'objet d'annulation vu que le sinistre du GCT / GSFC a été recouvré et réglé par l'acheteur en sa totalité.

(b5) Cette prime à compléter aux réassureurs se trouve minoré de 14 398 DT.

En effet, le traité de réassurance excédent de sinistre prévoit au niveau de l'article VII « Dès que possible après le 31 Décembre de chacune des années de vigueur de ce traité, la cédante remettra un relevé des primes facturées pour la période annuelle venant de prendre fin et le montant éventuel par lequel la prime due au réassureur calculée sur la base exposée aux conditions particulières dépassera la prime minimum et provisionnelle sera payée au réassureur ».

Toutefois, le responsable de réassurance ne prend en considération lors de l'établissement du compte d'ajustement de la PMD à la fin de chaque exercice que les primes compétences 2004 et émises au cours du même exercice.

La reconstitution de cette prime a abouti aux résultats suivants :

En Dinars Tunisiens

• Primes ajustées	189 650
• Prime payée (PMD)	(175 000)
	<hr/> 14 650 (1)
• Reste à régulariser	252 (2)
• Ecart (2) – (1)	(14 398)

11-2 Part des réassureurs dans les créances indemnisées et subrogées à l'entreprise d'assurance

Cette part s'élève à 10 840 095 DT au 31 Décembre 2004 se répartissant par année de compétence ainsi :

<u>Année</u>	<u>Créances subrogées</u>	<u>Taux de cession</u>	<u>Part réassureurs</u>
1990	49 324	25%	12 331
1994 → 1998	1 178 142	70%	824 699
1999	1 102 175	69%	760 501
2000	9 453 810	75%	7 090 357
2001	2 320 367	70%	1 624 257
2002	342 192	70%	239 534
2003	427 283	67,5%	288 416
	<hr/> 14 873 293		<hr/> 10 840 095

11-3 Dépôts et cautionnements reçus

C'est la provision sur primes telle que prévue par le contrat d'assurance à la souscription des polices. Cette dernière est restituée en cas de résiliation de contrat.

Ce montant se détaille ainsi :

En Dinars Tunisiens

Solde d'ouverture	355 962
Provision / souscription 2004	70 322
Annulation provision / résiliations	(53 672)
	<hr/> 372 612

Nous avons procédé à la reconstitution de ces mouvements à partir d'état des facturations et des annulations informatique (373 359 DT) et nous avons relevé un écart de <747 DT> se détaillant ainsi :

COTUNACE-(suite)-

En Dinars Tunisiens

Ecart / dépôt de garantie Février 2004 (<669,00> Euro)	(1 019)
Ecart de conversion	272
	<hr/>
	(747)

11-4 Personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En Dinars Tunisiens

Personnel, rémunération due	412	(i)
Personnel opposition / Salaires	1 573	(ii)
Provision pour congés à payer	65 303	(iii)
Primes à payer	154 491	
	<hr/>	
	221 779	

(i) Ce solde se détaille comme suit :

En Dinars Tunisiens

Report antérieur à 2003	1 246
S.T.C non encore servi	(834)
	<hr/>
	412

(ii) Ce compte n'est pas justifié.

(iii) le solde de ce compte s'analyse ainsi :

En Dinars Tunisiens

Congés à payer au 31/12/04	55 942
Charges sociales / congés à payer	9 231
Prime de bilan cadre	130
	<hr/>
	65 303

11-5 Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités

Le solde de cette rubrique se répartit ainsi :

En Dinars Tunisiens

Retenue à la source / Salaires et charges fiscales	12 055	
Retenue à la source / marché	172 459	(i)
TVA / immobilisation	1 933	
Impôt sur société	456 855	(ii)
C.N.S.S	65 280	(iii)
Assurance groupe	18 650	(iv)
CNRPS	2 107	(v)
Diverses charges fiscales / congés à payer	1 679	
	<hr/>	
	731 018	

(i) Ce montant se ventile comme suit :

En Dinars Tunisiens

Solde d'ouverture	132 315
Règlements retenue à la source 2003	(1 545)
Règlements retenue à la source 2004	(73 157)
Retenue à la source / loyers et honoraires	87 980
Retenue à la source / intérêts servis sur dépôts libérés	26 866
	<hr/>
	172 459

(a) La revue fiscale nous a permis de constater une insuffisance de déclaration de retenue à la source / honoraires et loyer de 144 036 DT s'analysant ainsi :

En Dinars Tunisiens

RS non déclarée relative à l'exercice 2004	13 266
RS non déclarée relative aux exercices antérieurs à 2004	130 770

Les pénalités de retard estimées à 33 297 DT n'ont pas fait l'objet de provision. Ainsi, le résultat de l'exercice se trouve majoré d'autant.

(ii) Ce montant correspond à l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat fiscal de l'exercice 2004 (1 305 301 DT) après régularisation du crédit d'impôt de 56 681 DT (Note 8-iv).

(iii) Ce montant se ventile comme suit :

COTUNACE-(suite)-

En Dinars Tunisiens

Report antérieur	81
Cession / salaires Décembre	3 177
Déclaration 4 ^{ème} trimestre 2004	64 836
Retraite complémentaire	(2 243)
Diverses régularisations	(571)
	<hr/>
	65 280

(iv) Ce solde se détaille ainsi :

En Dinars Tunisiens

Report antérieur	(919)
Déclaration 4 ^{ème} trimestre 2004	23 350
Acompte sur 4 ^{ème} trimestre	(3 800)
Divers	19
	<hr/>
	18 650

(v) Ce solde se présente comme suit :

En Dinars Tunisiens

Report antérieur	1 713
Déclaration 12/2004	394
	<hr/>
	2 107

11-6 Créiteurs divers

Le solde de ce compte se compose essentiellement de :

En Dinars Tunisiens

Compte d'attente	122 354	(i)
Ecart de conversion actif	20 791	
	<hr/>	
	143 145	

(i) Ce solde qu'il convient de justifier et d'apurer, s'analyse comme suit :

En Dinars Tunisiens

Report 2003	8 613
Jetons de présence	7 059
Divers encaissements en devise	106 682
	<hr/>
	122 354

NOTE 12 : RESSOURCES SPECIALES

Cette rubrique représente les soldes des comptes courants du fonds de garantie et du fonds de garantie des exportations avant expédition.

Ces soldes se présentent comme suit :

	Au 31/12/04		Au 31/12/03
F.G.R.E	20 406 253	(i)	20 945 386
F.G.E.A.E	7 641 438	(ii)	6 968 345
	<hr/>		<hr/>
	28 047 691		27 913 731

(i) Ce solde s'analyse ainsi :

**En Dinars
Tunisiens**

Solde d'ouverture	20 945 386	
Primes émises	2 462 286	(a)
Commissions	(405 562)	
Recours / sinistres	198	
Frais de recours	(107 196)	
Sinistres réglés	(4 098 965)	
Produits financiers	1 554 289	
Régularisation de la part du fonds dans indemnisation (dossiers CALEMBO)	55 817	
	<hr/>	
	20 406 253	

(a) Ce solde se détaille comme suit :

**En Dinars
Tunisiens**

Primes émises compétence 2004	2 401 783
Régularisation primes (GCT / SPIC) et (CALEMBO / Initiativas Casel)	60 503
	<hr/>
	2 462 286

(b) Nous avons procédé à la vérification de la répartition des risques (primes, sinistres, frais recours et indemnisation) entre la compagnie et le fonds de garantie à partir d'une base de données détaillant les expéditions de 1994 jusqu'à l'exercice 2004 dégageant ainsi :

COTUNACE-(suite)-

- Une minoration des primes cédées au FGRE de 639 729 DT.
- Une minoration de la commission de gestion de 110 099 DT.
- Une minoration de la part du fonds dans les sinistres indemnisés de 14 430 DT

Ces régularisations sont en cours d'imputation au niveau des comptes courants de l'exercice 2005.

(ii) Le solde de ce compte se présente comme suit :

	En Dinars Tunisiens	
Solde d'ouverture	6 968 345	
Primes émises	34 346	
Commission	(5 152)	
Frais recours	(1 077)	
Produits financiers	704 274	
Recours / Sinistres	2 100	
Remboursement dépassement / compte FGAE	(61 398)	(a)
	7 641 438	

(a) Ce montant représente un remboursement de prêt Bird versé en plus par la banque mondiale (45 232,43 USD).

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2004 à 893 209 DT se détaillant comme suit :

	Au 31/12/04		Au 31/12/03
• Charges à payer	100 489 (i)		64 747
• Autres produits constatés d'avance	792 720 (ii)		-
	893 209		64 747

(i) Les charges à payer se détaillent comme suit :

	En Dinars Tunisiens
• Factures STEG	981
• Factures SONEDE	913
• Affranchissement 12/2004	1 437
• Téléphone et internet	8 912
• Honoraires	20 011
• Jetons de présence 2004	4 500
• Frais de renseignements	28 161
• Taxes	1 720
• Accident de travail + charges patronales	3 986
• Divers	29 868
	100 489

(ii) Ce montant représente la régularisation de la répartition des primes émises RCO – RCE et les commissions sur primes cédées des compétences 1994 jusqu'à 2004 s'analysant ainsi :

	En Dinars Tunisiens
• Primes à régulariser	737 334
• Commission à régulariser	180 701
• Commission de gestion	(125 315)
	792 720

(Voir Note 8 - iv)

NOTE 14 : PRIMES ACQUISES

Les primes acquises nettes au 31 Décembre 2004 s'élèvent à 1 198 383 DT se détaillant comme suit :

	Au 31/12/04		Au 31/12/03
• Primes émises FGRE	2 402 069		2 012 897
• Primes émises FGAE	34 346		40 794
• Primes émises COTUNACE	3 001 481		2 445 897
Total prime Brutes	5 437 896 (i)		4 499 588
• Primes cédées	(4 239 513) (ii)		(3 984 608)
	1 198 383		514 980

(i) Nous avons procédé à un calcul extra-comptable des primes émises sur la base des états des primes émises au cours de cet exercice et à facturer des directions techniques (Direction de l'arbitrage et des risques spéciaux et division de la souscription et de la gestion technique) qui se détaille ainsi :

COTUNACE-(suite)-

En Dinars Tunisiens

Minimum de prime	236 723	
Primes risque commercial et politique	4 889 472	(a)
CAMEX	58 974	
Cautionnement	80 978	
Caution	3 000	
F.G.E.A.E	34 346	
Total (1) : Primes émises 2004	5 303 493	
Primes à facturer en 2004	520 084	
Primes 2003 facturées en 2004	(385 681)	
Total (2) : Primes de l'exercice	5 437 896	

(a) Ces primes se détaillent comme suit :

En Dinars Tunisiens

• Primes FGRE (1)	2 304 177
PPCT	1 480 383
PRCE	461 599
Prime Assur. Invest	362 195(a1)
• Primes CCT (2)	1 806 892
• Primes GC (3)	778 403
Total (1) + (2) + (3)	4 889 472

(a1) Il s'agit d'une prime politique en coassurance avec MIGA dont la convention a été signée au cours de 2002.

(ii) Les primes cédées se détaillent comme suit :

En Dinars Tunisiens

• Prime ajustée XL	252	
• Primes cédées 2004	4 063 135	(a)
• Primes à céder 2004	429 823	(b)
• Primes cédées 2003	(313 741)	
• Primes de reconstitution (XL)	(95 982)	(c)
• PMD 2004	175 000	
• Ecart / primes cédées 2003	(23 663)	
• Actualisation des primes en devises au cours du 31/12/04	4 689	
	4 239 513	

(a) Les primes cédées reconstituées par nos soins se ventilent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Prime émise</u>	<u>Part cédée</u>	<u>Montant</u>
FGRE	2 304 175(a1)	100%	2 304 175
FGAE	34 346	100%	34 346
P. Commerciale 2000	38	75%	29
P. Commerciale 2001	196	70%	138
Commerciale 2002	50	70%	35
Commerciale 2003	232 895	67,5%	157 204
Commerciale 2004	2 352 116(a2)	65%	1 528 875
CAMEX	58 974	65%	38 333
Total reconstitué	4 982 789		4 063 132

(a1) Ce montant s'analyse ainsi :

Montant En
DT

• Prime PCT	1 480 383
• Prime Assur Invest	362 194
• Prime RCE émise en 2004	559 204
• Régularisation primes réparties entre Cie et FGRE	(97 606)
	2 304 175

(a2) Ces primes se présentent ainsi :

Montant En
DT

• Primes émises compétence 2004	2 254 510
• Régularisation des primes réparties RCO – RCE	97 606 (a2-1)
	2 352 116

COTUNACE-(suite)-

(a2-1) Ce montant représente une minoration au niveau des primes de la compagnie compétence 2004 répartie entre la COTUNACE et le FGRE.

(b) Les primes à céder au cours de 2004 et relatives à l'exercice en cours se présentent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>Prime à recevoir</u>	<u>Part à céder</u>	<u>Montant</u>
Risque politique	262 197	100%	262 197
Risque commercial CT (Compétence 2004)	257 887	65%	167 626
	520 084		429 823

(c) C'est une prime supplémentaire à payer prévue par l'article VIII du traité excédent de sinistre constatée en 2003 concernant le dossier GSFC et qui a fait l'objet d'annulation vu que l'impayé a été recouvrée en sa totalité et d'après le responsable de réassurance, cette prime ne fait l'objet de constitution qu'en cas d'indemnisation.

NOTE 15 : PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT

La fraction des produits des placements nets se rapportant aux provisions techniques s'élève au 31 Décembre 2004 à 387 677 DT.

Nous avons procédé à la reconstitution des produits de placement tel que ci-après :

	<u>Au 31/12/04</u>	<u>Au 31/12/03</u>
• Produits placements	1 168 630	918 176
• Charges placements	(405 637)	(207 277)
Produit Net des placements	762 993 (1)	710 899
• Provisions techniques	6 827 535 (2)	18 924 411
• Capitaux propres	6 610 250	4 886 217
Total provisions techniques et capitaux propres	13 437 785 (3)	23 810 628
• Produits de placement transférés (1) x (2) = 387 677 DT (3)		

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

Les autres produits techniques se détaillent ainsi :

	<u>Au 31/12/04</u>	<u>Au 31/12/03</u>
• Participation des assurés aux frais d'études d'enquête et de surveillance	148 223 (i)	130 628
• Part assurés aux frais de recours	53 107	33 884
• Frais assistance juridique	14 284 (i)	15 994
• Frais d'étude	12 927 (i)	7 550
• Subvention d'exploitation	(18 595)	41 377
	209 946	229 432

(i) Nous avons procédé à la reconstitution des frais à partir des états informatiques détaillant les facturations et annulations. Nous avons soulevé des écarts se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>Montant comptabilisé</u>	<u>Montant / état informatique</u>	<u>Ecart</u>
• Frais d'études	12 927	12 146	781
• Frais d'enquête et surveillance	148 223	148 624	(401)
• Assistance juridique	14 284	13 676	608
Total	175 434	174 446	988

Cet écart représente des écarts de conversion.

NOTE 17 : FRAIS D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>Au 31/12/04</u>	<u>Au 31/12/03</u>
• Frais d'acquisition	(600 990) (i)	(564 942)
• Frais administration	(609 078) (ii)	(452 626)
• Commissions reçues des réassureurs	887 366 (iii)	790 288
• Variation des frais d'acquisitions reportés	30 040 (iv)	(89 899)
	(292 662)	(317 179)

(i) Ces frais se détaillent par direction ainsi :

COTUNACE-(suite)-

	En Dinars Tunisiens
Direction de développement et de la communication	241 685(a)
Direction technico commerciale	315 615
Déclaration T.C.L	5 118
Sous direction administrative et financier	28 111
Divers	10 461
	<hr/> 600 990

(a) Ce solde représente tous les frais internes et externes engagés par cette direction pour le ciblage des clients qui ont été considérés par le comité de direction comme frais d'acquisition tel que figurant au niveau du P.V de la réunion du 1^{er} Mars 2002.

(ii) Les frais d'administration se détaillent comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Direction Technico – commerciale	44 019(a)
Direction des risques spéciaux	548 213(b)
Sous direction administrative et financières	16 846
	<hr/> 609 078

(a) Ces frais sont relatifs aux frais du service « suivi des déclarations de chiffre d'affaires »

(b) Tous les frais internes et externes de cette direction sont considérés comme étant des frais d'administration.

(iii) Les commissions reçues des réassureurs se détaillent comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Commission / primes cédées 2004	872 097 (a)
Commission / primes à céder 2004	89 618 (b)
Commission / primes cédées 2002	(73 213)
Participations bénéficiaires 2004	4 820
Régularisation commission / primes 2003	(7 016) (c)
Actualisation des commissions en devise au 31/12/04	1 060
	<hr/> 887 366

(a) Ce solde s'explique ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>Prime cédée</u>	<u>Taux</u>	<u>Commissions</u>
Primes cédées FGRE	2 304 175	15%	345 626
Primes cédées FGAE	34 346	15%	5 152
Primes cédées CAMEX	38 333	30%	11 500
Primes cédées CCT	157 406	32,5%	51 156
Primes cédées CCT 2004	1 528 875	30%	458 663
	<hr/> 4 063 135		<hr/> 872 097

(b) Ce solde se ventile comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Primes à céder</u>	<u>Taux</u>	<u>Commissions</u>
Primes à céder politique	262 197	15%	39 330
Primes à céder CCT	167 626	30%	50 288
	<hr/> 429 823		<hr/> 89 618

(c) Ces régularisation se détaillent comme suit :

	En Dinars Tunisiens
Commission / régularisation prime CALEMBO et GCT / SPIC	(14 707)
Commission / prime devise 2003 régularisé (23 663 x 32,5%)	7 691
	<hr/> (7 016)

(iv) Le solde de ce compte s'analyse ainsi :

<u>Désignation</u>	En Dinars Tunisiens
Provision pour primes émises et non acquises	1 043 065 (1)
Primes émises commerciales	3 001 481 (2)
Frais d'acquisition	600 990 (3)

Les frais d'acquisition à reporter sont calculés selon la norme 28 paragraphe 23 ainsi : **(1) x (3) = 208 844 DT** ; soit 208 844 – 178 844 = 30 040 DT.
(2)

NOTE 18 : AUTRES CHARGES TECHNIQUES

Les autres charges techniques se répartissent ainsi :

COTUNACE-(suite)-

	Au 31/12/04	Au 31/12/03
• Provision sur créances douteuses	77 088	72 934
• Reprise / provision douteux	(24 015)	(54 424)
• Subventions	27 800	24 310
• Autres services extérieurs	59 940	49 287
• Charges diverses ordinaires	62 555	37 203
• Frais internes et externes de la direction administrative et financière	308 286	301 779
• Frais engagés par la sous direction de recouvrement	334 585	237 742
• Frais de la direction générale	215 233	186 907
	1 061 472	855 738

NOTE 19 : PRODUITS DE PLACEMENTS Les produits de placements se répartissent ainsi :

	Au 31/12/04		Au 31/12/03
Produits des participations	179 041	(i)	141 769
Produits des autres immobilisations financières	302 013	(ii)	350 385
Agios créditeurs	32 085		17 473
Revenus des valeurs mobilières	258 684		178 852
Revenus des immeubles	125 189		126 662
Produits des placements alloués transférés à l'état de résultat technique	(387 677)		(564 950)
Profit de change	271 618		103 035
	780 953		353 226

(i) Ce sont les dividendes encaissés relatifs à l'exercice 2003

(ii) Ces produits sont relatifs aux placements à long terme (BTA et emprunts obligataires) se détaillant ainsi :

En Dinars Tunisiens

• Produit encaissé / placements échus	124 074
• Produit à recevoir	177 939
	302 013

NOTE 20 : CHARGES DES PLACEMENTS

Ces charges s'élèvent au 31 Décembre 2004 à 391 407 DT se détaillant ainsi :

	Au 31/12/04	Au 31/12/03
• Intérêts des dépôts des réassureurs	151 476	94 885
• Frais titre de participation	29 211	7 356
• Frais externes sur immeubles	4 115	3 870
• Amortissement des immeubles	65 462	65 462
• Amortissement des charges à répartir	8 723	31 667
• Provision pour dépréciation des titres de participation	150 686	4 037
• Reprise provisions	(18 266)	-
	391 407	207 278

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2004

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N Au 31/12/04	
	Au 31/12/03		Cess.	Au 31/12/04		31/12/2003		Augmentations		Diminutions (1)		31/12/2004		
		Acquis- itions		Amortis- sements	Remb.	Amortis- sements	Remb.	Amo- rtiss	Remb	Amortis- sement	Remb			
Immobilisations incorporelles	51 424	4 679	-	56 103	30 257	-	11 759	-	-	-	-	42 016	-	14 087
• Informatique	4 750	-	-	4 750	4 750	-	-	-	-	-	-	4 750	-	-
• Informatique et logiciels	37 874	4 679	-	42 553	22 603	-	11 759	-	-	-	-	34 362	-	8 191
• Immobilisations incorporelles	8 800	-	-	8 800	2 904	-	-	-	-	-	-	2 904	-	5 896
Immobilisations corporelles	979 891	20 562	-	1 000 453	738 164	-	72 166	-	-	-	-	810 330	-	190 123
• Attributions techniques et machines	762 281	17 576	-	779 857	583 291	-	59 508	-	-	-	-	642 799	-	137 068
• Installations, outillage et mobilier	217 610	2 986	-	220 596	154 873	-	12 658	-	-	-	-	167 531	-	53 065
• Immobilisations corporelles	53 309 298	45 426 107	45 744 070	52 992 145	1 087 586	3 944 373	104 454	1 249 605	-	4 037	-	1 192 040	5 189 941	46 610 164
• Travaux neufs et constructions d'exploitation et exploitations	2 250 960	-	-	2 250 960	1 087 586	-	104 454	-	-	-	-	1 192 040	-	1 058 920
Immobilisations financières	51 058 338	45 426 917	45 744 070	50 741 185	-	3 944 373	-	1 249 605	-	4 037	-	-	5 189 941	45 551 244
• Actions, autres titres à revenu variable	3 907 614	1 193 615	1 193 625	3 907 604	-	27 799	-	150 686	-	4 037	-	-	174 448	3 733 156
• Obligations et autres titres à revenu fixe	46 556 991	44 187 190	44 550 445	46 193 736	-	3 636 991	-	1 007 000	-	-	-	-	4 643 991	41 549 745
• Prêts hypothécaires	293 940	-	-	293 940	-	69 169	-	15 098	-	-	-	-	84 267	209 673
• Autres prêts	297 263	46 112	-	343 375	-	210 414	-	76 821	-	-	-	-	287 235	56 140
• Autres	2 530	-	-	2 530	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 530
Totaux	54 340 613	45 451 348	45 744 070	54 048 701	1 856 007	3 944 373	188 379	1 249 605	-	4 037	-	2 044 386	5 189 941	46 814 374

COTUNACE-(suite)-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2004**

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur,

1. Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 04 Juillet 2002, nous avons audité le bilan de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » au 31 Décembre 2004, les états de résultat technique et de résultat et l'état de flux de trésorerie arrêtés à cette date, présentés dans notre rapport.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité de votre Direction Générale et adoptés par votre conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

2. Nous avons effectué un audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués en Tunisie. L'application de ces standards nous a amené à planifier et à accomplir un audit pour obtenir une assurance raisonnable que vos états financiers ne contiennent pas d'erreurs significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et notes figurants aux états financiers. Il comprend également le contrôle des principes comptables utilisés, des estimations importantes faites par la direction Générale, ainsi que l'évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

(i) Les procédures de contrôle interne souffrent de défaillances significatives consignées dans notre rapport daté du 30 Décembre 2004 notamment au niveau de la gestion des garanties.

(ii) Les soldes comptables des actifs corporels d'exploitation sont en cours de rapprochement avec l'inventaire physique des immobilisations.

En attendant le rapprochement exhaustif de l'inventaire physique des immobilisations avec les soldes comptables, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les répercussions de cette opération sur le résultat de l'exercice (**Note 3-ii**).

(iii) La méthode préconisée au niveau de la compagnie pour le calcul des provisions pour primes non acquises (ex risques en cours) est trop prudente comparée à celle prévue par l'article 13 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentation.

D'autre part, cette provision a été déterminée à partir de la base de données de primes RCO – RCE non encore régularisée par les directions concernées suite aux travaux de vérification effectués sur la répartition des primes entre la COTUNACE et le FGRE (**Note 9-i**).

(iv) Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons demandé aux tiers suivants de nous communiquer les soldes des comptes de la COTUNACE dans leurs livres arrêtés au 31 décembre 2004 :

- Assurés
- Fournisseurs
- Réassureurs
- Banques (notamment au niveau des placements financiers)
- Avocats
- Réassureurs
- Intermédiaires en bourse

A la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons reçu que quelques réponses.

En l'absence de rapprochement exhaustif avec les soldes comptables, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les répercussions de cette opération sur le résultat de l'exercice (**Notes 6.1, 6.2 et 7.i-a**).

(v) Les provisions pour sinistre en suspens sont minorées de 3 996 806 DT, relatif au dossier Christine confection. Ainsi, en application de la décision du conseil d'administration du 8 Avril 2005, ce dossier sera soumis à un corps arbitral appelé à prononcer une sentence conformément aux règles de droit.

Toutefois, il n'y a pas eu mise à jour de la provision constatée (1 490 439 DT) sur la base des nouveaux éléments du dossier depuis l'exercice antérieur.

En effet, cette provision n'a même pas été actualisée sur la base du maximum d'indemnisation prévu par les conditions générales ; soit 2 535 640 DT jusqu'à aboutissement à un jugement arbitral définitif (Note 9-ii).

Le résultat de l'exercice se trouve majoré de 313 560 DT.

3. A notre avis, à l'exception des points ci-dessus explicités et sur la base des documents qui nous ont été présentés, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la COTUNACE au 31 Décembre 2004 et des résultats de ses opérations ainsi que ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec les principes comptables généralement admis.

4. La provision d'équilibrage reportée de l'exercice 2003 (1 779 817 DT) a été affectée pour compensation de la perte technique de l'exercice 2002 conformément à l'article 24 de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001 et à la décision de l'Assemblée générale du 26 Juillet 2004.

5. Dans le cadre des travaux de vérification de la répartition des risques en terme de prime, de sinistres, d'indemnisations et de récupérations entre le fonds de garantie des risques à l'exportation (FGRE) et la compagnie, nous avons relevé une majoration des primes encaissées par la compagnie de 639 729 DT relative aux exercices 1994 jusqu'à 2004 ayant fait l'objet de régularisation au niveau des comptes :

Résultats reportés : (149 263 DT)

Résultat de l'exercice 2004 : Primes : 38 551 DT

Sinistres : 6 955 DT

Cette régularisation des fonds propres de la compagnie effectuée au titre de l'exercice 2004 devrait faire l'objet d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires appelés à statuer sur les comptes de l'exercice.

6. Les informations financières présentées dans le rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2004 sont à notre avis sincères et découlent des états financiers ci-joints.

Tunis, le 6 Juin 2005

Le commissaire aux comptes

L. MAROUANI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur

En application des dispositions de l'article 200 du nouveau code des Sociétés Commerciales, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a communiqué aucun avis se rapportant à des opérations particulières visées par le dit article.

De notre part, au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé des transactions entrant dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Tunis, le 6 Juin 2005

Le commissaire aux comptes

L. MAROUANI